

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION

**ASSOCIATION EGLISE PROTESTANTE
EVANGELIQUE EXTRAVAGANCE**

10, Rue des Fabriques
97410 SAINT PIERRE

RAPPORTS d' AUDIT REUNION SARL

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Audit Réunion

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel
de Saint-Denis de La Réunion

**ASSOCIATION EGLISE PROTESTANTE
EVANGELIQUE EXTRAVAGANCE**

**10, RUE DES FABRIQUES
97410 SAINT PIERRE**

=====

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**



S.A.R.L. au Capital de 55 000 €uros
RCS de Saint-Denis 92B670
SIRET 389 428 970 00054
Rés Les Dunes – Apt 1
132, Bd du Front de Mer – 97460 Saint-Paul
Téléphone : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dussaux.re



**commissaire
aux comptes**

**ASSOCIATION EGLISE PROTESTANTE EVANGELIQUE
EXTRAVAGANCE**

10, Rue des Fabriques

97410 SAINT PIERRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Eglise Protestante Evangélique Extravagance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



S.A.R.L. au Capital de 55 000 €uros
RCS de Saint-Denis 97B670
SIRET 389 428 970 00054
Rés Les Dunes - Apt 1
132, Bd du Front de Mer - 97460 Saint-Paul
Téléphone : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dussaux.re



**commissaire
aux comptes**

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de celle-ci, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	5 703	5 703		
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	145 553	139 125	6 427	11 319
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	222 610	210 019	12 591	23 664
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>				1 215
<i>Autres immobilisations financières</i>	82 950		82 950	84 450
Total I	456 816	354 847	101 969	120 648
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	44		44	152
<i>Autres créances</i>	7 161		7 161	21 787
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	28 728		28 728	26 209
<i>Charges constatés d'avance</i>	3 600		3 600	3 131
Total II	39 533		39 533	51 279
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	496 349	354 847	141 501	171 927
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	1 022	645
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	408 297	422 310
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		683
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	769	556
Autres produits	685	8
Total I	410 772	424 201
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	258 526	275 090
Aides financières		3 000
Impôts, taxes et versements assimilés	407	300
Salaires et traitements	63 714	55 253
Charges sociales	81 320	79 506
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 329	28 581
Autres charges	9 090	9 080
Total II	430 386	450 811
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-19 614	-26 610
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	390	20
Total III	390	20
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		1
Total IV		1
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	390	20

Contributions volontaires

Contributions volontaires

BENEVOLAT

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983) (Règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018)

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base de l'engagement des bénévoles qui consacrent plusieurs heures par semaine aux actions menées au sein de E.P.E.Extravagance

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 7 332 heures qui ont été valorisées au smic horaire moyen sur l'année 2023, charges sociales et fiscales comprises.

Smic horaire moyen sur l'année 2023 : 11.40 €

Taux de Charges sociales et fiscales : 7.00 %

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 89 436 €

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	89 436	92 473
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	89 436	92 473
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	89 436	92 473
Total	89 436	92 473

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : E.P.E.EXTRAVAGANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 141 501 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 19 224 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

PRESENTATION DE L'ENTITE - ART 431-2 du Règlement ANC 2018-06

Créée en 2000, l'organisme à but non lucratif EGLISE PROTESTANTE EVANGELIQUE EXTRAVAGANCE (EPEE) est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 Décembre 1905.

Conformément à ses statuts, l'association EPEE a un objet exclusivement cultuel, en application de l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905, ce qui, au-delà de la célébration du culte, inclut :

- La célébration du culte évangélique ;
- Des Enseignements et pratiques inspirés de la Bible, maintien et communication des doctrines énoncées dans sa confession de foi ;
- L'organisation de réunions culturelles pour faire connaître l'Évangile ;
- Des séminaires et la formation des ministres du culte et de toutes personnes nécessaires à l'exercice public du culte ;
- La construction de lieux de culte et bâtiments.

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte chrétien évangélique, conformément à sa confession de foi. Elle travaille avec tout mouvement et toute Église en accord avec sa confession de foi.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

AUDIT REUNION SARL
Commissariat aux Comptes
Rés. Les Dunes - Apt 1
132^e Bd du Front de Mer
97460 SAINT PAUL
Page 10
Tel : 90262 59 59
E-mail : auditreunion@dussaux.re

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

l'association s'est acquittée en totalité le 2 novembre 2021.

L'instruction de cette procédure est également suivi par un avocat mandaté par l'église et est toujours en cours.

L'appel interjeté pour motif de nullité a été refusé. Un pourvoi en cassation auprès de la cour de Paris a été initiée en novembre 2021. Le traitement de ce pourvoi est toujours en attente de traitement à la clôture de l'exercice 2023.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 703			5 703
Immobilisations incorporelles	5 703			5 703
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	132 869	6 317		139 125
- Instal.générales, agencements aménagements divers	133 095	7 359		140 454
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 851	3 714		69 565
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	331 816	17 391		349 145
ACTIF IMMOBILISE	337 518	17 391		354 847

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	145 515	-25 886			119 628
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-25 886	25 886		19 224	-19 224
Situation nette	119 628			19 224	100 404
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	119 628			19 224	100 404

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	3 600		
Total	3 600		